Conditions générales des formations

1. Inscriptions

Les demandes d'inscription sont à adresser à la Croix-Rouge genevoise par courriel ou par téléphone au plus tard dix jours avant le début du cours, **exception faite**

- de la **formation d'auxiliaire de santé CRS** pour laquelle l'inscription doit être validée par une commission d'admission ;
- des **cours de français** pour laquelle la demande d'inscription est confirmée à la suite du processus d'admission.

Un bulletin d'inscription, disponible sur internet ou auprès du secrétariat du secteur Formation, signé par le-la participant-e, est requis pour tous les cours dont les frais d'inscription s'élèvent à plus de 200 fr.

La Croix-Rouge genevoise se réserve le droit de reporter ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez d'inscrits. Dans ce dernier cas, la totalité de la finance d'inscription est remboursée.

L'inscription faite par téléphone ou par écrit équivaut à un accord contractuel, à l'exception de l'inscription

- aux **cours de français** qui est confirmée à la suite de l'adhésion individuelle au Centre d'intégration culturelle et au paiement complet de la finance d'inscription ;
- à la **formation de garde d'enfant à domicile** qui est validée à la suite de la réception de l'acompte dans le délai imparti.

Sauf exception, au plus tard quinze jours ouvrables avant le début du cours, une confirmation écrite de participation accompagnée d'un bulletin de versement est envoyée à chaque participant-e.

2. Modalités de paiement

Chaque participant-e est personnellement responsable du paiement de sa formation, **au plus tard dix jours ouvrables avant le début du cours**, indépendamment du fait qu'il reçoive un subside de l'employeur, un financement par un tiers ou un chèque annuel de formation (CAF). Seules les personnes ayant payé la finance d'inscription sont admises au cours.

Il existe des modalités de paiement particulières pour la **formation d'auxiliaire de santé CRS.** Elles sont inscrites dans le document « Modalités de paiement et de désistement relatives à la formation d'auxiliaire de santé CRS ».

3. Financement par le chèque annuel de formation (CAF)

Les personnes dont le cours est financé par le CAF ont l'obligation de participer au cours. En cas d'absence, elles doivent adresser, dans les 3 jours, un avis écrit et motivé à la Croix-Rouge genevoise. En cas de non-respect de ces modalités, la Croix-Rouge genevoise demandera le remboursement du CAF à la personne concernée.

4 Attestation ou certificat

Au terme de la formation, chaque participant-e reçoit une attestation ou un certificat. Les conditions d'obtention du titre sont définies dans le descriptif des formations concernées. Sauf exception, une attestation de présence est remise si la personne a participé à la totalité du cours.

5. Changement de session de formation

Une taxe administrative de 50 fr. est perçue pour toute deuxième demande de changement de dates de cours.

Toute demande de changement doit être communiquée par écrit et adressée au secrétariat concerné 7 jours ouvrables au plus tard avant le début de la formation. Après ce délai, elle sera traitée comme un désistement (cf. point 6).

6. Modalités de désistement

L'absence à une formation n'est pas considérée comme une annulation de l'inscription.

Tout désistement doit être communiqué par écrit et adressé au secrétariat du service concerné.

Un désistement, sans frais, n'est possible que pour l'une des raisons suivantes, dûment justifiée par une attestation: maladie, accident, maternité ou décès d'un proche.

Pour tout autre motif, les frais suivants sont dus :

• de 0 à 7 jours ouvrables avant la formation : 100% du montant convenu ;

• au-delà de 7 jours ouvrables avant la formation : 35 fr. pour frais administratifs,

Il existe des modalités de désistement particulières **pour la formation d'auxiliaire de santé CRS.**

7. Absences

Les absences ne peuvent pas être récupérées, exception faite de la formation d'auxiliaire de santé CRS**.** Les absences ne donnent droit à aucun remboursement. Si une personne ne se présente pas après le deuxième jour de formation, cela équivaut à un désistement de sa part.

8. Validité

Ce document entre en vigueur le 1 décembre 2015

9. Coordonnées

Croix-Rouge genevoise
Secteur Formation
CP 288
Route des Acacias 9
1211 Genève 4

ou à l'adresse électronique : formation@croix-rouge-ge.ch

Pour les cours de français
Croix-Rouge genevoise
Centre d'intégration culturelle
Rue de Carouge 50
1205 Genève

ou à l'adresse électronique : cic@croix-rouge-ge.ch